



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement

Question écrite n° 56808

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le règlement de la TVA que les entreprises doivent désormais effectuer par virement bancaire. Lorsqu'un virement parvient en retard à l'administration du fait d'un problème bancaire relatif aux dates de valeur, l'entreprise se voit réclamer des pénalités au taux usurier de 5 % par jour. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre afin d'assouplir ce règlement inique extrêmement pénalisant pour les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56808

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 382